

Mérida, le 26 juin 1998

RÉSOLUTION DU CONSEIL 98-11

Financement de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1999

LE CONSEIL:

AYANT ADOPTÉ pour la CCE un Programme d'action commun;

RECONNAISSANT l'importance de maintenir des activités clés de coopération au moyen d'un niveau adéquat de financement;

RECONNAISSANT également l'importance du rôle que réserve au public l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement en ce qui concerne la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement;

CONVIENT, par les présentes, de fixer le budget de la CCE à neuf millions de dollars américains pour l'exercice financier 1999, que les trois Parties financeront à parts égales, sous réserve de l'existence de fonds alloués en conformité avec les procédures juridiques de chaque Partie.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

(S) Christine Stewart

Gouvernement du Canada
Par : Christine Stewart

(S) Carol M. Browner

Gouvernement des États-Unis d'Amérique
Par : Carol M. Browner

(S) Julia Carabias

Gouvernement des États-Unis du Mexique
Par : Julia Carabias